

Fédération Syndicale Unitaire SDU TERRITORIAUX 28 FSU

La crise sanitaire a de nouveau confirmé le rôle irremplaçable de la fonction publique et de ses agent-es. Pourtant en dépit de discours lénifiants, rien ne change dans les politiques libérales néfastes aux services publics.

La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique qui porte atteinte à la démocratie sociale, accroît la précarité. Cette loi remet en cause le statut général et continue de détruire ce service public si nécessaire pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Le maintien et même l'aggravation de restructurations permanentes lourdes est un danger pour les missions publiques. Quant à la prolongation injuste et insupportable du gel de la valeur du point d'indice entraînant une perte de pouvoir d'achat inédite, elle rend encore moins attractif les métiers de la Fonction publique.

Concrètement cela impacte les quotidien des usager.e.s y compris dans les politiques qui relèvent de la FPT.

Le service de PMI en Eure-et-Loir comme au plan national connaît une dégradation du service. Il y a une dizaine d'années, il y avait 12 médecins, contre 3 aujourd'hui.

A l'époque, des consultations médicales réparties dans le Département, avec une secrétaire pour la partie administrative, permettait aux professionnelles d'être entièrement disponibles pour l'entretien avec les parents et l'examen clinique de l'enfant (le développement de l'enfant, son alimentation, son sommeil, ses acquisitions langagières etc.) Très souvent une éducatrice de jeunes enfants était également présente.

Les puéricultrices participaient à l'animation de lieux d'accueil Enfants/Parents (LAEP), lieux primordiaux pour le soutien à la parentalité, mais aussi en matière de prévention pour la protection de l'enfance.

Il y avait également les visites à domicile à chaque famille après une nouvelle naissance.

Les médecins, faisaient des bilans aux enfants de 4 ans, là encore avec la présence d'une secrétaire. Il y avait un temps d'échange avec les parents très utile en matière de dépistage des troubles sensoriels des enfants.

Bref, l'organisation et les moyens de la PMI permettaient d'assurer la compétence qui est celles des départements en vertu de l'article L. 2112-1 du code de la santé publique.

Puis, progressivement, les secrétaires n'ont plus été associées aux consultations médicales, ni aux bilans en école maternelle, car cela était considéré comme une dépense inutile en personnel. Il y a bien sûr eu quelques suppressions de postes au fil des années.

Les éducatrices de jeunes enfants n'ont plus animé les salles d'attente par manque de temps. La charge de travail des collègues s'est lentement et inexorablement alourdie.

Progressivement, depuis 2015, les médecins sont partis. Les puéricultrices ont de fait, repris les bilans de 4 ans, en les faisant de la façon la plus complète possible, en présence des parents procédant à un réel examen clinique des enfants. Les mesures du poids, de la taille et de l'IMC de l'enfant, dépistages visuel et auditif systématiques, langage, développement psycho moteur étaient évalués, en présence des parents avec un échange sur l'alimentation, le sommeil, l'éducation, et les vaccinations de l'enfant.

Ces bilans complets permettaient aux puéricultrices de voir 4 enfants par demi-journée.

Puis, ont été mises en place les évaluations pluridisciplinaires en protection de l'enfance conformément à la loi. Véritable nécessité pour la protection de l'enfance mais cette évolution de la charge de travail s'est faite à moyen constant.

Par ailleurs, la PMI jusque-là dévolue aux enfants de 0-6 ans, a dû intervenir sur une tranche d'âge plus élargie, allant de 0 à 9ans. Il a donc bien fallu « récupérer » du temps sur d'autres missions.

En premier lieu, les bilans des enfants de 4 ans qui ont été simplifiés, voire « dégradés » selon l'appellation couramment utilisée. Les parents ne sont plus convoqués, et seuls les tests de vue et d'audition sont pratiqués. La puéricultrice examine le carnet de santé de l'enfant, si celui-ci lui est transmis, afin de vérifier son état vaccinal.

Ces bilans, imparfaitement pratiqués aujourd'hui, permettent de voir 8 à 10 enfants par demi-journée. Quant aux visites à domicile après une nouvelle naissance, elles ne sont plus proposées que sur certains critères de vulnérabilité.

Il est aisé de comprendre combien les usager.e.s et la mission de protection de l'enfance sont loin sont floués par le manque de moyens donnés aux services et aux agent.e.s pour accomplir leur mission qui leur tiens pourtant tellement à cœur...

Quant au service social, il doit accueillir l'ensemble des personnes. Or, la baisse des budgets et de l'emploi induit que sans solution ailleurs c'est au service social que tout arrive.

En effet, les fournisseurs d'eau, d'électricité mais également la CAF, la sécurité sociale, les impôts, la police nationale, etc renvoient systématiquement vers « l'assistante sociale ». C'est également le cas pour toutes les interpellations des citoyens vers les élus que ce soit ceux du Département mais jusqu'au courrier adressés à l'Elysée, toute requête qui touche de près ou de très loin au social arrive dans la bannette du service social départemental.

Les collègues participent également aux évaluations en matière de protection de l'enfance ainsi qu'au suivi des familles dans l'attente de mesures éducatives en prévention et en protection de l'enfance.

Les « candidats » au service social sont aussi celles et ceux que la psychiatrie, complètement exsangue en France, ne peut recevoir faute de place au CMP, CMPP, bref tous les services publics de psychiatrie faute de pouvoir payer des prises en charge dans le secteur privé.

Il y a également parmi cette masse de laissés pour compte, celles et ceux qui du fait de la guerre, de la famine, des dictatures, du dérèglement climatique ont été contraint de tout abandonner et se retrouve ici parfois avec une autorisation de séjour mais trop souvent «sans-papiers» donc sans identité, sans toit, sans droit....

Et puis bien sûr, la fracture numérique qui a explosé ces dernières années, et notamment depuis un an avec la dématérialisation forcée de démarches et son lot de bugs, de service momentanément indisponible, etc. est un gros pourvoyeur d'usager.e.s.

Or, face aux crises successives du chômage jusqu'à cette pandémie, la liste s'allonge inexorablement alors que les moyens eux stagnent. Mais bien évidemment, à moyens constants face à cette marée de personnes sans réponse, le quotidien des professionnel.le.s est devenu un mixte entre casse-tête et épuisement. Il s'agit là d'un manque total de connaissance et de reconnaissance, à tout point de vue, y compris financiers, d'une profession majoritairement féminine. Pourtant, c'est la digue qui préserve notre société d'un tsunami sociétal.

Conférence de presse, le 6 avril 2021, à CHARTRES